

que l'autre n'y figure pas. Grâce à ces négociations engagées par des représentants du gouvernement canadien, on a pu obtenir la coopération du gouvernement anglais et, quand le ministre ou un représentant du gouvernement canadien aura exposé la cause de ces anciens soldats aux autorités anglaises, on pourra peut-être élaborer un projet de nature à améliorer la situation. Il est fort déplorable de voir aujourd'hui d'anciens combattants impériaux dans le besoin, la misère noire, sans moyens de faire valoir leur cause à qui de droit.

Je n'ai qu'une autre remarque à faire au sujet de la discussion qui a eu lieu au début de la soirée, au sujet de l'emploi d'anciens combattants dans l'exécution d'entreprises d'Etat. L'autre jour, on a parlé de la situation à Halifax. Ce matin encore, j'ai reçu une lettre d'une association de cette ville. Elle exprime un grief: quand la Commission d'aide aux anciens combattants présente une liste d'anciens soldats susceptibles d'être embauchés pour l'exécution d'entreprises publiques, d'améliorations, il faut que cette liste soit approuvée par le représentant d'un des députés d'Halifax ou par le député lui-même. Quand la liste est approuvée—en se basant sur des considérations d'ordre politique, me dit-elle est transmise au colonel Vince chargé du service local du génie du ministère de la Défense nationale. Un nouveau choix est fait d'après cette liste, et l'on se plaint en définitive qu'en raison de cette façon de procéder des civils reçoivent rellement de l'emploi à l'exclusion des anciens combattants compétents et disponibles. Ceux-ci affirment que plusieurs de ceux qui ont la direction des entreprises déclarent franchement qu'ils ne sont pas disposés à employer des anciens combattants.

Ainsi que je le disais, la question a été traitée à fond par l'honorable député de Vancouver-Sud et je désire me déclarer en faveur de tous les vœux exprimés par la Commission d'aide aux anciens combattants. J'ai peine à croire, d'après ce que je sais de la réputation de ceux qui composaient cette Commission et de la nature des enquêtes menées dans tout le Canada, qu'ils exprimeraient ce vœu relativement à l'allocation d'aide provisoire, à moins qu'ils ne fussent fermement convaincus qu'il n'y avait pas d'autre moyen satisfaisant de résoudre ce problème. Puis-je, en terminant, citer quelques passages que je relève à la page 64 de son rapport:

Nous aurions conscience d'avoir failli à notre tâche si nous ne faisons quelque recommandation au sujet de tout ce groupe...

Il s'agit de tout ce groupe de 15,000 hommes.

[M. MacNeil.]

...ou si les mesures législatives que nous recommandons n'atteignaient qu'un certain nombre des chômeurs qui ont fait du service sur un théâtre actuel de guerre.

Le sentiment général du pays répond affirmativement à cette question. Les autorités provinciales et municipales de même que les associations sérieuses d'anciens combattants qui ont affaire à ces vétérans penchent elles aussi vers l'affirmative.

Lors du recrutement des forces expéditionnaires canadiennes, de nombreuses promesses ont été faites aux soldats par nos hommes publics; ceux-ci étaient sincères, alors, mais il ne serait pas exact de prétendre qu'elles ont toutes été remplies.

Il n'y a pas de doute que, se rappelant ces promesses, les vétérans croient que le gouvernement fédéral est et doit être leur protecteur quand ils sont en état de chômage. Si l'on considère la façon dont les autorités provinciales et municipales envisagent leur responsabilité en matière de secours directs, il n'est pas surprenant que les vétérans qui doivent demander ces secours ne le fassent qu'avec un sentiment d'humiliation.

Plusieurs vétérans ont aujourd'hui perdu bien des illusions et leur âme est remplie d'amertume et cependant, ils n'ont rien tenté qui pût ternir leur réputation de bons citoyens. Ils veulent respecter l'ordre et la loi, mais ils croient qu'ils sont dignes d'un meilleur sort.

Nos vétérans sont une force morale énorme pour la nation et durant les années de crise leur attitude a certainement contribué à assurer la stabilité de notre population en général.

En s'efforçant de résoudre le problème du chômage, le gouvernement l'a reconnu comme un problème national. Pour ce qui concerne les vétérans chômeurs, la commission croit que leur problème est encore plus national que celui de la masse, parce que si ces vétérans chôment cela dépend des services rendus à la patrie dans un cas d'urgence nationale.

J'approuve sans hésiter ces paroles.

M. BLACKMORE: Malgré l'heure tardive, je souscris de tout cœur aux opinions de ceux qui m'ont précédé. Tout bien considéré le traitement que nous avons accordé à nos anciens combattants laisse on ne peut plus à désirer, et j'estime que nous devrions faire encore davantage. Si le régime de l'heure au Canada nous en empêche, ce simple fait démontre le vice du régime et devrait inciter les esprits sérieux à le modifier. Un pays comme le Canada devrait manifestement mieux traiter ses anciens combattants. Je ne cesserai mes réclamations que lorsqu'auront été exécutées toutes les demandes et toutes les recommandations de ces deux commissions.

M. ISNOR: Je comprends que le ministre désire faire adopter ce crédit, et je ne prendrai que juste le temps nécessaire pour réfuter une des remarques de l'honorable député de Vancouver-Nord (M. MacNeil). J'hésiterais à condamner ce qui se passe ou est censé se passer à Vancouver, ville très éloignée de la capitale fédérale et encore d'Halifax, et